

PCW

45 Boulevard Marcel PAGNOL 06130 GRASSE - FRANCE

Tel: +33 (0)4 92 42 35 00 Fax: +33 (0)4 92 42 35 19 Site: www.pcwfrance.com Mail: info@pcwfrance.com

Fiche Technique

TUBEROSE FLOWER BASE

Fournisseur PCW

Réference: TUBEROSE FLOWER BASE

1 - DONNEES TECHNIQUES

Description: Base parfumante

Composition: Mélange de substances odorantes

Solvant(s): Triethyl citrate

Anti-oxydant(s): Non ajouté directement

1.1 - DONNEES ANALYTIQUES

Densité @ 20° C : [1.056 ; 1.096] Indice de réfraction n (20/D) : [1.536 ; 1.546]

Point éclair en °C (coupelle >105

fermée):

Aspect: Liquide

Odeur: Floral

Couleur: Orange

2 - DONNEES REGLEMENTAIRES COSMETIQUES

COV Suisse - Annexe 1 : Voir certificat
CMR (Reg. 1223/2009/CE) : Voir certificat
IFRA : Voir certificat
Allergènes SCCNFP List : Voir certificat
Reg. 1223/2009 & mod. : Voir certificat

Taux d'utilisation max. (p/p) (Reg.

1223/2009/CE):

Parfum: 2.85%

Eau de Toilette: 2.85%

Crèmes parfumantes: 2.85%

Produits non rincés (autres): 2.26%

Produits rincés: 2.85%

Produits pour enfants: Ne convient pas aux enfants de -6 ans.

Produits solaires : Pas de restrictions particulières - utilisation aux taux habituels

Taux d'utilisation max. autres :

Bougie : Pas de restrictions particulières - utilisation aux taux habituels

TUBEROSE FLOWER BASE

Parfum d'ambiance : Pas de restrictions particulières - utilisation aux taux habituels

Produits pouvant être ingérés : Non approprié

4 - TRANSPORT - MANIPULATION - STOCKAGE

3302 90 90 00 Code douanier:

Tunnel codes ADR:

Durée de conservation : 12 mois, gardé selon les conditions de stockage.

4.1 - STOCKAGE

Stocker à température ambiante dans son emballage d'origine, bien rempli, fermé Stockage:

hermétiquement, à l'abri de l'air et de la lumière.

Transport:

Transport par route ADR/RID: / Non réglementé pour le transport Transport Maritime IMDG: / Non réglementé pour le transport

Polluant Marin: Non

Transport Aerien IATA: 3334 MATIERE LIQUIDE REGLEMENTEE POUR LE TRANSPORT AERIEN N.S.A.

(Hydroxycitronellal mixture), 9, III

LEGISLATION:

C.A.S: -

Étiquetage :

Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2

EHC3 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 3

SS1 Sensibilisation cutanée 1

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P302+P352 - En cas de contact avec la peau: laver abondamment a l'eau et au savon.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées

Continuer à rincer.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P501 - Éliminer le contenu/recipient conformément à la Réglementation locale / régionale / nationale /